

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



**Nombre de membres  
du Conseil**

**Communautaire**

**Titulaires : 69**

**Membres présents : 50**

- suppléés : 1
- représentés : 5

**Votants : 55**

**Date de la convocation :  
13 Décembre 2018**

**Secrétaire de séance :  
Christiane NANSOT**

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 20 Décembre à 17 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 13 DECEMBRE 2018, s'est réuni à ROUVREL sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, WU, ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, AMARA, BARRE, COTTARD, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, LECLABART, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, CHIRAT, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. FRANCELLE, Mme BLIN de M. DURAND, M. BEAUMONT de M. CARON, M. VANOOTHEGHEM de Mme PREVOST et M. SZYROKI de M. CLEMENT

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (représentée par M. VANOOTHEGEM), ATTAGNANT et HALL, Messieurs FRANCELLE (représenté par Mme MARCEL), DURAND (représenté par Mme BLIN), SUIN, CARON (représenté par M. BEAUMONT), TEN et M. CLEMENT (représenté par M. SZYROKI)

● Absents non excusés :

Madame MARSEILLE, Messieurs DESROUSSEAUX, BINET, LECONTE, POTTIER, VERMEIL, MOURIER, PICARD, BIECKENS, et DALRUE

**Objet : AVANCES SUR SUBVENTIONS 2019**

**Régie de gestion d'ALMEO, Centre Musical du Val de Noye, Centre musical LA SI SOL, Régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye, Association Sucre d'Orge**

**Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE Vice-Président chargé des Finances**

Vu la délibération du Conseil communautaire du 02 mai 2018, relative au Budget Primitif 2018, notamment concernant l'état des subventions,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 10 décembre 2018 ;

Dans l'intérêt, pour la régie de gestion d'ALMEO, le Centre musical du Val de Noye, le Centre musical LA SI SOL, la régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye et l'association Sucres d'Orge, de faire face aux dépenses courantes en début d'année 2019 : maintenance, frais de personnel, mais aussi prestataires techniques ... il y a lieu, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019 de voter des acomptes sur les subventions. Il est proposé de voter ces subventions à hauteur de 50 % des inscriptions budgétaires 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'engager et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

› vote au bénéfice de la Régie de gestion d'ALMEO, une avance sur la subvention 2019 à hauteur de **250 000 €**.

- › vote au bénéfice du Centre musical du Val de Noye, une avance sur la subvention 2019 à hauteur de 25 500 €.
- › vote au bénéfice du Centre musical LA SI SOL, une avance sur la subvention 2019 à hauteur de 24 500 €.
- › vote au bénéfice de la Régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye à hauteur de 75 000 €.
- › vote au bénéfice de l'association Sucres d'orge (crèche Essertaux), une avance sur la subvention 2019 à hauteur de 7 500 €.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018  
Reçu en préfecture le 27/12/2018  
Affiché le 27/12/2018  
ID : 080-200070969-20181227-2018201205-DE

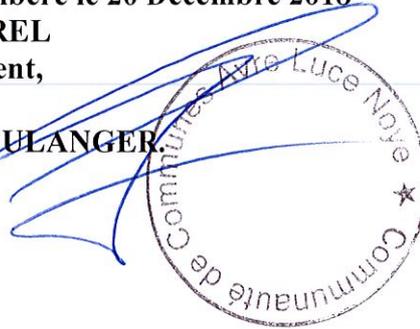
Les versements des avances sur les subventions feront l'objet de mandats successifs en fonction des besoins de trésorerie de la Régie de gestion d'ALMEO, du Centre musical du Val de Noye, du Centre musical LA SI SOL, de la Régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye et de l'Association Sucres d'Orge;

- › précise que ces montants seront repris à minima dans les inscriptions budgétaires du BP 2019 ;
- › autorise le Président et le Vice-Président Administration générale à signer les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré le 20 Décembre 2018**  
**A ROUVREL**  
**Le Président,**

**Pierre BOULANGER.**



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 27/12/2018